



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre  
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf  
[www.esch-sur-sure.lu](http://www.esch-sur-sure.lu)

## Avis au public

Conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a été saisi d'une demande de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Heiderscheid, lieu-dit « bei Schmitzgart.

Le projet en question est déposé pendant trente jours au secrétariat communal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Endéans ce délai, donc jusqu'au 20 novembre 2020 inclus, d'éventuelles observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Pendant la même durée, le projet est publié sur le site internet de la commune d'Esch-sur-Sûre [www.eschsursure.lu](http://www.eschsursure.lu). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Eschdorf, le 19 octobre 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
le secrétaire, le bourgmestre,